

Décision Générale colonial

Décision n° 209 du 1er avril 1942 :

n° 209

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 1 avril 1942
Numéro JO n° 4 du 30/04/1942	Date du numéro 30 avril 1942

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de repos d'une durée d'un mois valable pour compter du 1 er avril 1942 et pour Djibouti est accordé au brigadier planton de 1re classe Djama Hassan en service au Gouvernement.